

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Messages clés

La présente trousse de sécurité routière électronique vise à informer et à sensibiliser la population ontarienne au sujet des sièges d'auto pour enfants et des ceintures de sécurité.

Son contenu peut être diffusé.

Tous les usagers de la route sont tenus d'**adopter un comportement sécuritaire et courtois** sur les routes pour que chacun puisse rentrer à la maison sain et sauf.

Objectif : Encourager les conducteurs, les passagers et les enfants à porter la ceinture de sécurité.



CEINTURES DE SÉCURITÉ

Comportements sécuritaires – Tous les conducteurs et passagers

- En Ontario, les conducteurs et passagers de véhicules motorisés sont tenus d'attacher et d'ajuster correctement leur ceinture de sécurité.
- La ceinture sert à immobiliser les occupants. Elle doit épouser les parties du corps les mieux à même de supporter la force de l'impact, soit les os des hanches, des épaules et de la poitrine. Ne la placez jamais sur des parties molles du corps, comme le cou ou le ventre.
- La règle, c'est une ceinture par personne. Une même ceinture ne doit jamais servir à deux occupants.

Comportements sécuritaires – Tous les conducteurs accompagnés de passagers de **plus de 16 ans**

- Si un passager a 16 ans ou plus, c'est à lui de boucler sa ceinture.

Comportements sécuritaires – Tous les conducteurs accompagnés de passagers de **moins de 16 ans**

- Avant de partir, le conducteur doit s'assurer que les enfants sont bien installés dans leur siège d'auto ou que leur ceinture est bien bouclée.
 - Les enfants de moins de 13 ans, quelle que soit leur taille, sont plus en sécurité sur la banquette arrière, loin des coussins gonflables activés.
-

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Messages clés



SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS




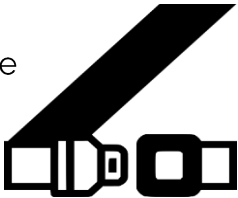
- Utiliser le bon siège d'auto pour enfants est la meilleure manière de réduire les blessures graves en cas de collision.
- Les conducteurs doivent s'assurer que les enfants sont installés dans un siège d'auto ou d'appoint adapté à leur âge, à leur taille et à leur poids.
- Suivez toujours les directives du fabricant et lisez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour bien installer le siège.
- Lorsque vous achetez un siège qui sera utilisé au Canada, assurez-vous qu'il porte la Marque nationale de sécurité. Il s'agit d'une étiquette qui indique que le siège est conforme aux normes et règlements canadiens et que son utilisation est légale au pays.
- Enregistrez le siège auprès du fabricant pour recevoir les alertes de sécurité.
- Vous trouverez les alertes de sécurité, avis et rappels concernant les sièges d'auto pour enfants sur le [site Web de Transports Canada](#).
- Chaque siège d'auto pour enfants et siège d'appoint vendu au Canada a une date de péremption ou de durée de vie utile. Il ne doit pas être utilisé après celle-ci.
- Si l'enfant porte des vêtements encombrants, comme un manteau d'hiver ou de l'équipement de sport, le harnais ou la ceinture pourrait moins bien épouser son corps, ce qui réduira son efficacité.



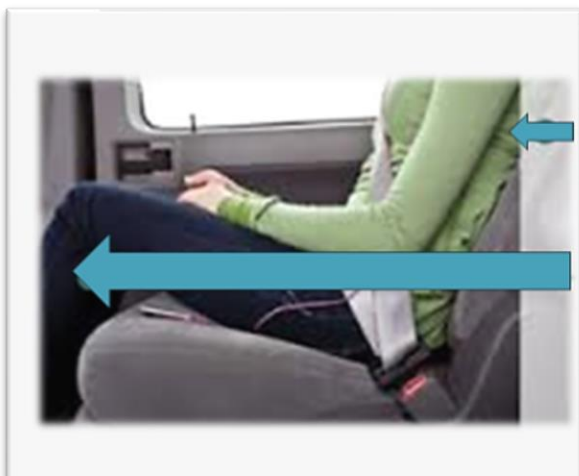
Législation ontarienne sur les sièges d'auto pour enfants et phases d'utilisation

- Le *Code de la route* de l'Ontario est la loi qui traite des sièges d'auto, des sièges d'appoint et du port de la ceinture de sécurité.
- Ne vous hâtez pas de passer à la phase d'utilisation suivante : l'idéal est de continuer à utiliser le siège jusqu'à ce que l'enfant en dépasse la hauteur ou le poids maximal.
- Divers sièges sont offerts sur le marché, certains uniquement pour poupons, d'autres convertibles qui s'adaptent aux quatre phases d'utilisation. Le meilleur choix est le siège que vous pouvez installer de façon sécuritaire dans votre véhicule et qui convient à l'âge, à la taille et au poids de votre enfant.

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Siège	Exigences du <i>Code de la route</i> de l'Ontario
 <p>Siège pour poupons</p>	Le <i>Code de la route</i> exige l'utilisation d'un siège orienté vers l'arrière jusqu'à ce que l'enfant pèse au moins 9 kg (20 lb).
 <p>Siège pour bambins</p>	Pour les enfants de 9 à 18 kg (20 à 40 lb), le <i>Code de la route</i> autorise l'utilisation d'un siège orienté vers l'avant ou l'arrière, selon ce que recommande le fabricant.
 <p>Siège d'appoint (avec ou sans dossier)</p>	En ce qui concerne les enfants de moins de 8 ans qui font 18 à 36 kg (40 à 80 lb) et moins de 145 cm (4 pi 9 po), le <i>Code de la route</i> exige qu'ils soient assis dans un siège d'appoint.
<p>Ceinture de sécurité</p> 	Le <i>Code de la route</i> permet qu'un enfant utilise une ceinture de sécurité sans siège d'auto ou d'appoint s'il répond à l'une de ces conditions : Il a 8 ans. Il pèse 36 kg (80 lb). Il fait 145 cm (4 pi 9 po) ou plus.

Il importe de noter que les ceintures de sécurité sont conçues pour les adultes et les enfants plus âgés. Les enfants peuvent être prêts à passer d'un siège d'appoint à une ceinture de sécurité quand les exigences législatives susmentionnées sont satisfaites. Cependant, si l'enfant n'est pas installé dans un siège d'appoint, l'idéal est qu'il réponde aux cinq conditions suivantes :



- 1 L'enfant, lorsqu'il est assis, peut s'appuyer contre le dossier.
- 2 Ses jambes sont pliées de manière confortable contre le rebord de la banquette.
- 3 La sangle diagonale repose à plat sur son épaule et sa clavicule, et non sur son cou.
- 4 La sangle abdominale passe au-dessus de ses hanches, et non sur son ventre.
- 5 Il peut rester assis ainsi tout le trajet.

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Les chiffres

- Selon un sondage de Transports Canada, le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité en Ontario est de 96 %. Cependant, un occupant sur cinq décédé sur les routes de la province n'était pas attaché.
- En 2017, 87 occupants sont décédés parce qu'ils ne portaient pas leur ceinture au moment de l'accident, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport à 2016.
- Ces personnes comptent pour 21,3 % des décès en 2017.
- Les collisions de véhicules automobiles constituent l'une des principales causes de décès chez les enfants ([Statistique Canada](#)).
- Dans une étude nationale réalisée sur la route récemment, 99 % des enfants étaient attachés. Toutefois :

73 % des sièges d'auto étaient mal utilisés ou installés.

30 % des enfants dans un siège d'appoint pesaient moins que le poids minimal exigé, soit 18 kg (40 lb).

52 % des enfants portant la ceinture de sécurité n'avaient pas la taille nécessaire pour voyager de façon sécuritaire sans siège d'appoint.



SANCTIONS | Ceintures de sécurité et sièges d'auto

- Le conducteur est passible d'une amende si lui ou un passager de 16 ans et moins ne porte pas sa ceinture, ou si ce dernier n'est pas installé dans un siège pour enfants approprié, le cas échéant.
- Un passager de plus de 16 ans qui ne boucle pas sa ceinture s'expose à une amende.
- Vous pouvez aussi écoper d'une amende si une ceinture de sécurité du véhicule est endommagée, même si elle n'est pas utilisée au moment où l'agent de police vous arrête.
- La loi de l'Ontario exige qu'une même ceinture de sécurité ne serve pas à plus d'une personne à la fois.

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Si vous êtes déclaré coupable d'une des infractions ci-dessus, vous :

- recevrez une amende entre 200 \$ et 1 000 \$;
- perdrez deux points d'inaptitude (qui demeureront inscrits à votre dossier de conduite pendant deux ans).

Pour en savoir plus sur ces infractions, visitez le [site Web du ministère des Transports](#) ou faites une recherche dans le *Code de la route*.



LE SAVIEZ-VOUS?

1976

L'Ontario a été la première province du Canada à adopter une loi exigeant que les occupants des véhicules portent la ceinture de sécurité, loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1976.



Ensemble, les ceintures de sécurité, les sacs gonflables et les zones déformables du véhicule protègent les occupants.



La ceinture de sécurité sert à prévenir les blessures et les décès lors d'impacts avec des objets ou des personnes, et à éviter que les occupants soient éjectés du véhicule en cas de collision.

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Publications en ligne

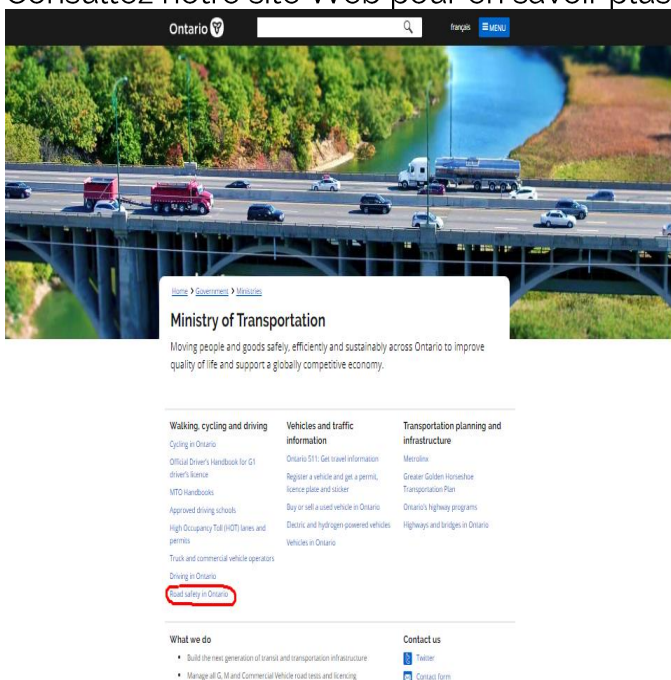
Publications en ligne

Vous pouvez les télécharger à partir des liens ci-dessous (cliquez sur l'image).



Site Web

Consultez notre site Web pour en savoir plus :



Ceintures de sécurité

- 1 Visitez la page ontario.ca/transports.
- 2 Cliquez sur [Sécurité routière en Ontario](#).
- 3 Ensuite, sur [Pratiques de conduite sécuritaires](#).

Sièges d'auto pour enfants

- 1 Visitez la page ontario.ca/siegesdauto.

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Médias sociaux

Retweetez, aimez et partagez dans vos comptes de médias sociaux.

Date de publication 20 janvier 2020

Copie sociale Rappel de sécurité : Assurez-vous que les enfants sont bien attachés dans leur #SiègeDauto ou #SiègeDappoint ou que leur ceinture est bouclée, selon leur taille, leur poids et leur âge. Info : <http://ontario.ca/fr/document/guide-officiel-de-lautomobiliste/preparatifs#section-6>

Image



Lien <https://twitter.com/transportON/status/1219258977932005379>

Date de publication 12 septembre 2019

Copie sociale Lorsque vous voyagez avec un enfant, assurez-vous qu'il est bien attaché dans un siège d'auto pour enfant, un siège d'appoint ou une ceinture de sécurité, selon sa taille, son poids ou son âge. Détails : <http://Ontario.ca/SiègesDauto #SécuritéSiègesAuto #SécuritéRoutière>

Image



Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Lien <https://twitter.com/transportON/status/1172133297050308608>

Date de publication 10 septembre 2019

Copie sociale N'oubliez jamais de boucler votre ceinture de sécurité - elle peut vous sauver la vie. Si vous n'attachez pas votre ceinture, vous pouvez être condamné à une amende allant jusqu'à 1000 \$ et à 2 points d'inaptitude. Pour en savoir plus : <http://mto.gov.on.ca/french/safety/safe-driving-practices.shtml>. #SécuritéDesCeintures

Image



Lien <https://twitter.com/transportON/status/1219258977932005379>

Ceintures de sécurité et sièges d'auto pour enfants

Date de publication 5 août 2019

Copie sociale Vous voyagez avec des enfants cette fin de semaine du Congé civique? Vérifiez qu'ils sont bien attachés dans leur siège auto, sur leur rehausseur ou avec la ceinture de sécurité. Pour en savoir plus : <https://ontario.ca/fr/document/guide-officiel-de-lautomobiliste/preparatifs#section-6...> #CongéCivique #SiègeDeSécurité

Image



Lien <https://twitter.com/transportON/status/1172133297050308608>

Comptes de médias sociaux du ministère des Transports



twitter.com/transportON



facebook.com/MindesTransports



linkedin.com/company/ontario-ministry-of-transportation